

MAIRIE DE BONNES
02 Place de la Mairie
16390 BONNES
Tel : 05.45.98.51.74
mairiebonnes@orange.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023 N°3

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi dix février, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 06 Février 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, DE GUILLEBON Olivier.

Absent : Néant

Excusé : ROUSSILLON Nicolas

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Objet : adhésion à l'option « Module Métier Créa Data de l'agence technique Départementale de la Charente

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu la délibération 2019/33 du 17 septembre 2019, de la commune de Bonnes ayant pour objet l'adhésion à des options de l'Agence Technique ;

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle option :

DECIDE de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/03/2023 :

AR Prefecture

016-211600499-20230210-2023_3-DE
Reçu le 14/02/2023

Module Métier Créa Data : (module complémentaire au SIG ATD 16 permettant aux utilisateurs de créer des données cartographiques leur permettant notamment la mise à jour de l'adressage, le classement des voies et l'édition du tableur de classement, les zones activités, la signalétique locale, le recensement et qualification patrimoine bâti, parkings, les plans et stratégies d'entretien des espaces verts) incluant notamment :

L'assistance des utilisateurs à l'exploitation du logiciel

La formation au logiciel

La télémaintenance

La participation aux clubs utilisateurs

L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

PRECISE que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

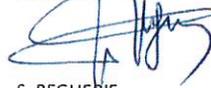
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 14 Février 2023

BONNES, le 14 Février 2023

Le Maire



S. BEGUERIE

